

La Commission consultative des services publics locaux

La Commission consultative des services publics locaux
La Commission consultative des services publics locaux

Elle est composée de six élus titulaires, trois suppléants et de six membres appartenant au tissu associatif local.

Cette commission émet des avis sur le fonctionnement des services publics suivants :

- Gestion de la fourrière intercommunale
- Collecte des déchets ménagers
- Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
- Gestion des parkings intercommunaux
- Transport en commun

Non

